

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE PIERRE DE BRESSE
5 BIS PLACE DE LA MAIRIE
71 270 PIERRE DE BRESSE
TEL : 03.85.76.30.60
FAX : 03.85.76.30.64
MAIL : com.com.pierre@wanadoo.fr**

LA BAIGNADE BIOLOGIQUE PUBLIQUE A LA CHAPELLE ST SAUVEUR (Saône et Loire)



Sommaire

1 / Genèse du projet

2 / Mise en place du projet

3 / Fonctionnement de la baignade biologique

4 / Une réalisation s'inscrivant dans le cadre d'un développement touristique respectueux de l'environnement

Annexe 1 : photos de la baignade biologique

Annexe 2 : Dossier de presse " *réalisation de la deuxième baignade biologique publique française*" Cabinet GREEN CONCEPT

Annexe 3 : extrait d'articles de presse parus sur la baignade biologique de la Chapelle Saint Sauveur

La Communauté de Communes du Canton de Pierre de Bresse est située au Nord Est de la Saône et Loire au cœur de la Bresse Bourguignonne. Elle regroupe 16 communes pour 6 427 habitants.

1 / Genèse du projet

En 2003, La Communauté de Communes du Canton de Pierre de Bresse a engagé une réflexion sur le temps libre et les loisirs des enfants et des jeunes en vue de signer un contrat temps libre avec la CAF de Saône et Loire. Lors de ce diagnostic, plusieurs remarques ont été faites par les parents et notamment, l'absence d'une piscine sur le canton.

Afin de disposer d'éléments techniques et financiers sur la réalisation d'un tel équipement, les élus ont décidé de réaliser une étude de faisabilité. Cette dernière a proposé dans son rapport 3 scénarii avec des coûts d'investissement et de fonctionnement très différents :

- une piscine couverte,
- une piscine découverte,
- une piscine de plein air en plan d'eau biotope comme celui réalisé à Combloux (Haute Savoie) et mis en service en juillet 2002.

2 / Mise en place du projet

Très intéressés par le scénario proposant une baignade biologique et pour connaître plus en détail son mode de fonctionnement et son coût, les élus ont ensuite missionné, pour une étude d'avant projet, le cabinet GREEN CONCEPT qui avait réalisé le plan d'eau biotope de Combloux.

Par ailleurs, la Commune de La Chapelle St Sauveur, suite à un legs d'un de ces concitoyens, avait fait l'acquisition de terrains en centre bourg dans le but de créer une zone de loisirs à destination des jeunes du canton et dont une partie pouvait être mis à la disposition de la Communauté de Communes pour la réalisation de son projet.

En septembre 2005, les élus sollicitent l'attribution de subventions auprès des services de l'Etat (D.G.E. et D.D.R.), du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Général de Saône et Loire. Les financements étant obtenus du Conseil Régional (10%) et de l'Etat (D.D.R. 60%), les élus missionnent, en août 2006, le Cabinet GREEN CONCEPT pour la maîtrise d'œuvre complète. Après la passation des marchés publics, les travaux commencent au printemps 2007 et la baignade a ouvert pour la première fois au public en juin 2008.

Le coût définitif de ce projet est de 660 000 € HT. Sa réalisation a été possible grâce aux financements suivants :

- Etat (Dotation de Développement Rural) :	390 000 €
- Conseil Régional :	60 000 €
- Commune de la Chapelle St Sauveur :	105 000 € (fonds de concours)
- Communauté de Communes :	105 000 €

Le site avant la réalisation de la baignade...



Et après les travaux



3 / Fonctionnement de la baignade biologique

La création de la baignade biologique publique sur la commune de la Chapelle Saint Sauveur répond à plusieurs objectifs :

- créer une surface de baignade aménagée en faisant appel à un procédé d'épuration ne causant aucun effet néfaste sur l'environnement et éviter ainsi une filtration au chlore rendant la vie aquatique animale ou végétale impossible,
- améliorer le niveau de qualité environnementale du site,
- valoriser un site rural de qualité et préserver son environnement,
- réaliser un équipement de qualité environnementale soucieux du développement durable.



Le bassin de baignade vu depuis la zone de régénération

La baignade biologique d'une superficie totale de 2 000 m² se compose d'une zone de baignade de 1 300 m², d'un bassin de filtration et de 2 zones de régénération.

Pour le traitement des eaux de baignade, les élus ont décidé de recourir à un processus totalement naturel. L'eau se régénère en circulant à travers une zone de filtration plantée. L'eau est aspirée en surface dans la zone de baignade par 4 groupes de skimmers puis envoyée dans la zone de filtration à l'aide de pompes. C'est en traversant cette zone composée de divers granulats de filtration et de plantes aquatiques que le nettoyage de l'eau s'effectue. L'eau réalimente ensuite la zone de baignade par un système de surverse. Le bassin de baignade est ainsi physiquement indépendant de la zone de filtration et n'est alimenté que par l'eau épurée au terme du processus de filtration.

De part et d'autre du bassin, 2 zones de régénération sont plantées de végétaux ornementaux qui participent à l'équilibre biologique du milieu ainsi qu'à l'attrait esthétique de l'aménagement. A l'intérieur de la baignade, des jets d'eau assurent une bonne circulation de l'eau et son oxygénation. Des buses de refoulement, intégrées dans les marches d'accès, créent un mouvement d'eau dans cette zone peu profonde et très fréquentée, évitant ainsi toute stagnation.

Le bassin de baignade est ouvert à tous gratuitement pendant la période estivale. Il est entouré de plages engazonnées, d'un terrain de beach volley et d'un bâtiment pourvu de sanitaires et d'un coin restauration. La zone de baignade est équipée de panneaux signalétiques expliquant au public le fonctionnement de la baignade biologique.

4 / Une réalisation s'inscrivant dans le cadre d'un développement touristique respectueux de l'environnement

La Communauté de Communes du Canton de Pierre de Bresse a réalisé en 2006 une étude de schéma d'aménagement et de développement touristique afin de disposer d'un document de réflexion sur lequel s'appuyer pour développer et renforcer son identité locale. La création de la baignade biologique publique sur la Commune de la Chapelle Saint Sauveur constitue le premier élément de mise en place de ce schéma avec en plus en atout environnemental et économique non négligeable.

A une époque où le tourisme vert prend de plus en plus d'ampleur, il est apparu important aux élus de la communauté de communes de valoriser leur territoire rural en mettant l'accent sur un équipement écologique qui a tout le charme des lacs et rivières encore préservées de la pollution. Un autre attrait majeur de cette baignade paysagère réside dans le fait qu'il est possible d'en profiter tout au long de l'année. En effet, pendant la période estivale les utilisateurs peuvent bénéficier d'un bain dans une eau claire, sans produits chimiques dans environnement naturel, calme et apaisant composé d'espèces végétales essentiellement locales. Pendant les autres périodes de l'année il est tout aussi facile de venir se détendre sur ses bords et de jouir de la faune et la flore présente 365 jours par an.

Lors de sa création, la baignade biologique publique de la Chapelle Saint Sauveur constituait la seconde réalisation de ce type sur le territoire français alors que nos voisins (essentiellement Suisses et Allemands) se baignent depuis près de 20 ans dans des "piscines" biologiques. Elle a depuis servi d'exemple, au même titre que celle de Combloux, à plusieurs collectivités territoriales composées d'élus qui ont pleinement conscience de son intérêt économique et écologique. En effet, même si l'investissement initial peut parfois être plus important que pour la réalisation d'une piscine traditionnelle, le coût de fonctionnement est quant à lui beaucoup plus réduit puisque son entretien se limite au nettoyage et à la taille des plantes des zones de filtration et de régénération.

Depuis son ouverture en juin 2008, le rayonnement de la baignade biologique dépasse les limites du canton et les avis sont unanimes quant à l'indéniable qualité de l'eau ainsi que son intégration dans son environnement.



ANNEXE 1 : photos de la baignade biologique



Vues d'ensemble de la baignade biologique





La zone de filtration et le bassin de baignade



Le bassin de baignade vu depuis la plage engazonnée

ANNEXE 2 : Dossier de presse "*réalisation de la deuxième baignade biologique publique française*" Cabinet GREEN CONCEPT

**ANNEXE 3 : extraits d'articles de presse parus sur la baignade publique biologique de
la Chapelle Saint Sauveur**